



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 05/05/21

Reçu en Préfecture le : 06/05/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20210504-117179-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

Séance du mardi 4 mai 2021
D-2021/165

Aujourd'hui 4 mai 2021, à 14h02,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Madame Géraldine AMOUROUX et Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM présents à partir de 15h31, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 17h25, Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18h00, Monsieur Maxime GHESQUIERE présent jusqu'à 18h00

Excusés :

Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES

Bordeaux. Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique. Opération ' Equipements sportifs du Jardin sportif Suzanne Lenglen '. Acquisition d'une emprise de 26 265 m² environ, située Quai Deschamps et rue Dunant à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique pour la création du Jardin Sportif Suzanne Lenglen - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la partie Ouest de la ZAC Garonne Eiffel, le plan guide de ladite ZAC prévoit une recomposition du secteur Deschamps ainsi qu'un accroissement de l'offre sportive de ce secteur, afin d'accompagner l'arrivée de nouveaux habitants sur ce territoire.

Dans ce cadre, le protocole de coordination des politiques foncières, conclut entre la Ville de Bordeaux et l'EPA bordeaux Euratlantique, prévoit le transfert de l'actuel Stade Promis, propriété de la Ville de Bordeaux à l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, à charge pour ce dernier de reconstituer les fonctions sportives assurées par cet équipement, sur une emprise lui appartenant et devant être cédée à la Ville de Bordeaux, compétente pour assurer la gestion des équipements sportifs sur son territoire.

Ce « Jardin Sportif » s'inscrit dans le programme des équipements sportifs publics de la ZAC, approuvé par délibération du conseil métropolitain 2017-526 en date du 29 septembre 2017. Précision faite, le jardin Sportif Promis, dénommé ainsi dans la délibération précitée, a depuis été renommé Jardin Sportif Suzanne Lenglen.

Ainsi, par délibération D 2017 / 273, en date du 10 juillet 2017, complétée par la délibération D 2018/373 en date du 15 octobre 2018, le conseil de la Ville de Bordeaux approuvait la cession de l'actuel stade Promis à l'EPA Bordeaux Euratlantique.

La présente délibération porte sur l'acquisition d'une emprise de 26 265m² environ, située sur la Commune de Bordeaux, Quai Deschamps, rue Henri Dunant et Impasse Lestonnat, pour un montant de 3 053 918,88 € TTC, dont 2 544 932,40 € HT et 508 986,48 € de TVA, sur laquelle l'EPA Bordeaux Euratlantique aura préalablement reconstitué les différents terrains de sport présents sur l'actuel stade Promis, à savoir 1 terrain de foot, 1 terrain multisport, 1 terrain de hockey, 2 terrain de tennis, 1 piste de saut en longueur et 1 piste de vitesse, mais aussi créé des espaces verts et une zone humide qui constitueront le futur « Jardin Sportif Suzanne Lenglen ».

Précisions étant ici faite que, l'EPA Bordeaux Euratlantique s'est engagé par courrier en date du 8 février 2021 à réaliser les prestations suivantes :

- Réalisation de 9 places de stationnement à proximité de l'actuel gymnase Promis ;
- Implantation de vestiaires provisoires, le temps de la livraison du lot de volume 1 de l'îlot Dunant ;
- Réalisation d'un terrain de Padel sur l'emplacement des vestiaires provisoire dès retrait de ces derniers.

L'EPA Bordeaux Euratlantique s'est également engagé par courrier en date du 19 février 2021 à réaliser un 3^{ème} court de tennis, contigu aux deux premiers lorsque le centre technique aura déménagé.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-37,

Vu la délibération D 2017 / 273, en date du 10 juillet 2017

Vu la délibération du conseil métropolitain XXX en date du 29 septembre 2017

Vu la délibération D 2018/373 en date du 15 octobre 2018

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2020-33063V3044 en date du 2 juin 2020

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2021-33063-17298 en date du 28 avril 2021

Vu le courrier de l'EPA Bordeaux Euratlantique en date du 8 février 2021

Vu le courrier de l'EPA Bordeaux Euratlantique en date du 19 février 2021

En conséquence, afin de régulariser l'acquisition, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Décider de l'acquisition à titre gratuit auprès de l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est à Bordeaux, 140 rue des Terres de Bordes, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux, sous le numéro SIREN 521 747 444, après achèvement par l'EPA, de l'immeuble dénommé Jardin Sportif Suzanne Lenglen sus désigné d'une superficie de 26 265m² environ, située Quai Deschamps, rue Henri Dunant, Impasse Lestonnat, et cadastrée, section BN n° 32 et section BO n° 176, 178, 182, 91, 131 (p), 132, 105 (p), 73 (p), moyennant le prix de 3 053 918,88 € TTC (TROIS MILLIONS CINQUANTE TROIS MILLE NEUF CENT DIX HUIT EUROS ET QUATRE VINGT HUIT CENTIMES), dont 2 544 932,40 € HT (DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE QUATRE MILLE NEUF CENT TRENTE DEUX EUROS ET QUARANTE CENTIMES) et 508 986,48 € de TVA (CINQ CENT HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX EUROS ET QUARANTE HUIT CENTIMES) à la date de réitération par acte authentique

- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tout document et acte y relatif.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 mai 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

TABLEAU DE CONTENANCES

Lot	Parcelle	Contenance	Contenance globale du lot
DPS1	BO n° 131 a)	6a 06ca	2ha 62a 65ca
	BO n° 132	4a 13ca	
	BO n° 91	35a 63ca	
	BN n° 32	93a 43ca	
	BO n° 178	1ha 06a	
	BO n° 105 a)	11a 73ca	
	BO n° 73 a)	2a 78ca	
	BO n° 182	1a 27ca	
	BO n° 176	1a 62ca	



Commune de Bordeaux (33)
Parcelles BN n° 131 a), 132, 91, 178, 105 a), 73 a), 182, 176
et BO n° 91
Propriété de EPA
Plan de cession prévisionnel du lot DPS1



Echelle : 1/1000
Date : 19/02/2021
Dossier TO1 17085-121

LEGENDE:

- Emprise appartenant à EPA, vendue à la ville de Bordeaux
- Application cadastrale, limite non garantie
- Limite de section

TVK JSP EXE MASSE Ind9 Sans Paysage 210216.dwg
TVK JSP ACT MASSE Inda 171205 sans IECL.dwg
M:\SQUAD\PROJETS\17085-121_Plan cession prévisionnel_Lot DPS1-SUPERP AVEC MASSE TVK.dwg
10.03.2021

Nota :

- Les limites du lot sont issues du fichier "Plan global.dwg"
- Le découpage ne tient pas compte d'éventuels réseaux souterrains qui n'ont pas pu être identifiés ou signalés par le propriétaire des lieux
- Ce plan est provisoire dans l'attente de la matérialisation sur place des sommets de limites et de la validation de certaines superficies par l'établissement d'un DMPIC (division des parcelles BO n° 131, 105 et 73)

GEOFFIT EXPERT
2 rue de Cabanis - 31240 L'UNION
Tel. 05 61 10 01 05 - Fax. 05 34 33 62 91
E-mail : toulouse@geoffit-expert.fr